

Le 22 avril 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RD 109 – Pont sur le canal : des dégâts plus conséquents

Les travaux de rénovation du pont de Remigny débutés le 25 mars 2024, nécessitant la fermeture totale de la chaussée jusqu'au vendredi 30 juin font état aujourd'hui de dégâts plus conséquents, révélés après le dépôt de l'ouvrage en fin de semaine dernière.

Il apparaît en effet que l'ouvrage a subi une corrosion importante des poutres et des entretoises, liée à la nature constructive de l'époque. Cette corrosion conduit à une perte de matière conséquente qui réduit la capacité portante de l'ouvrage.

La Direction des routes et infrastructures du Département de Saône-et-Loire travaille depuis ce lundi avec des spécialistes de la conception métallique de l'époque Eiffel afin d'envisager la suite à donner.

Il s'agit pour les équipes de savoir si l'ouvrage est réparable, de définir l'ingénierie compétente et surtout d'évaluer l'exploitation de la voie (maintien de l'accès bidirectionnel, circulation alternée...).

Dès lors que le rendu des informations sera effectif et au regard du nouveau calendrier qui sera présenté pour ces travaux, le Département de Saône-et-Loire pourra bien évidemment envisager l'installation d'une passerelle piétonne de secours.

Conscient de la gêne occasionnée aux usagers de ce pont, le Département de Saône-et-Loire s'engage à porter toutes les informations nécessaires à leur connaissance dès lors que les spécialistes rendront leurs conclusions quant aux décisions à envisager.

Pour l'heure, la déviation pour tous les véhicules (véhicules légers et poids lourds) mise en place par les D62, D113 (21), D974B (21), D974, D978 afin de maintenir l'accès à Remigny, reste d'actualité.

Le Département prend en charge l'aménagement et l'entretien quotidien des 5 267 km de routes, 276 km de voies vertes et 2 566 ouvrages d'art que compte le réseau départemental, avec une priorité : la sécurité des usagers. La Saône-et-Loire détient l'un des plus vastes réseaux routiers départementaux de France.